



CIRCULAIRE	Informative	Administrative	Projet
OBJET	RECRUTEMENT DE DEUX CHARGÉ(E)S DE MISSION AFFECTÉ(E)S AU JURY DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE		
DESTINATAIRE	Direction	Secondaire ordinaire	
RÉSEAUX	Tous		
PÉRIODE	Année scolaire 2010-2011		
ÉMETTEUR	Administration - Direction générale de l'Enseignement obligatoire		
SIGNATAIRE	Lise-Anne HANSE		
CONTACT	Gaëlle DUHANT (02/690 83 08 - gaelle.duhant@cfwb.be)		
ANNEXES	1		
NOMBRE DE PAGES	5 pages		
MOTS-CLÉS	Charge de mission – recrutement – Direction générale de l'Enseignement obligatoire		

- À Monsieur le Ministre, Président de la Commission Communautaire française, chargé de l'Enseignement ;
- À Madame la Ministre chargée de l'Enseignement obligatoire ;
- À Madame et Messieurs les Gouverneurs ;
- À Mesdames et Messieurs les Bourgmestres et Echevins de l'Instruction publique ;
- Aux Pouvoirs organisateurs des écoles secondaires libres subventionnées ;
- Aux Directions des écoles secondaires organisées ou subventionnées par la Communauté française ;
- Aux Organes de représentation et de coordination des Pouvoirs Organisateurs.

Pour information :

- Aux Organisations syndicales.

Madame, Monsieur,

La Direction générale de l'Enseignement obligatoire (DGEO) recrute deux Chargé(e)s de mission qui seront affecté(e)s au sein du Jury de la Communauté française. L'un de ces deux Chargé(e)s de mission sera **examineur en langues germaniques** et proviendra de l'**Enseignement officiel**, l'autre sera **examineur en langues germaniques** et proviendra de l'**Enseignement libre**.

Ces personnes seront affectées au Jury de la Communauté française qui représente une filière alternative d'épreuves permettant d'obtenir un diplôme en dehors des voies traditionnelles de l'enseignement dispensé dans les établissements de plein exercice.

Informations complémentaires

Pour toute information complémentaire sur ces recrutements, je vous invite à consulter l'annonce en annexe à cette circulaire ou à prendre contact avec Madame Gaëlle DUHANT, Attachée à la Direction générale de l'Enseignement obligatoire – tel : 02/690 83 08 – mail : gaelle.duhant@cfwb.be

Postuler

Les candidat(e)s intéressé(e)s sont priés d'envoyer une candidature complète en suivant les consignes figurant dans l'annonce, de préférence par e-mail à l'adresse gaelle.duhant@cfwb.be **au plus tard le 31 mai 2011**.

Afin d'être recevable, toute candidature doit obligatoirement être composée d'un CV détaillé faisant clairement mention de la nomination à temps plein du candidat et d'une lettre de motivation. Cette candidature doit également faire clairement mention du poste visé. Une sélection sur dossier sera opérée et un entretien programmé avec les candidat(e)s retenu(e)s.

La Directrice générale,

Lise-Anne HANSE



Direction générale de l'Enseignement obligatoire

Recrutement de deux Chargé(e)s de mission affectés au Jury de la Communauté française

La Direction générale de l'Enseignement obligatoire (DGE) recrute deux Chargé(e)s de mission qui seront affecté(e)s au sein du Jury de la Communauté française.

- L'un de ces deux Chargé(e)s de mission sera **examineur en langues germaniques** et proviendra de l'**Enseignement officiel**.
- L'autre de ces deux Chargé(e)s de mission sera **examineur en langues germaniques** et proviendra de l'**Enseignement libre**.

Ces personnes seront affectées au Jury de la Communauté française qui représente une filière alternative d'épreuves permettant d'obtenir un diplôme en dehors des voies traditionnelles de l'enseignement dispensé dans les établissements de plein exercice.

Compétences spécifiques à la fonction :

Afin de pouvoir accéder à ces deux fonctions, les candidats devront notamment faire preuve des qualités suivantes :

- Capacité à travailler en équipe et en autonomie.
- Sens de l'organisation.
- Compétences relationnelles et communicationnelles (communication interne et externe).
- Rigueur et précision dans le travail accompli.
- Disponibilité.
- Compétences rédactionnelles.
- Aptitude à respecter la réglementation et les procédures administratives.
- Maîtrise du français écrit et oral.
- Maîtrise des outils informatiques de base (Microsoft Office).

Conditions spécifiques à la fonction :

Afin de pouvoir accéder à ces deux fonctions, il est indispensable d'être nommé à titre définitif à temps plein au sein de son établissement scolaire et d'être agrégé de l'Enseignement secondaire supérieur (AESS).

De même, il est indispensable d'être enseignant(e) dans l'Enseignement secondaire, et plus spécifiquement, dans les matières évoquées ci-dessus.

D'un point de vue pratique, ces charges de mission seront exercées dans les conditions suivantes :

- 35 heures de travail à prester par semaine avec un système de pointage des prestations.
- 12 semaines de vacances annuelles.
- Prime mensuelle brute : 86,76 €
- Abonnement de transport en commun (en 1^{ère} classe) intégralement pris en charge par le Ministère de la Communauté française.

L'entrée en fonction de ces Chargé(e)s de mission est prévue au 01/09/2011.

Ces charges de mission ont une durée minimale d'un an, reconductible.



Contact et envoi des candidatures :

Vous pouvez obtenir tout renseignement sur ces deux fonctions auprès de:

Monsieur Fabrice AERTS-BANCKEN, Directeur

Tél. 02/690.84.69 – mail : fabrice.aerts@cfwb.be

Afin d'être recevable, toute candidature doit obligatoirement être composée d'un CV détaillé faisant clairement mention de la nomination à temps plein du candidat et d'une lettre de motivation.

Cette candidature doit également faire clairement mention du poste visé.

Elle peut être adressée au plus tard le 31/05/2011 de préférence par e-mail à : gaelle.duhant@cfwb.be

Ou par courrier postal à l'adresse suivante :

Direction générale de l'Enseignement obligatoire

Madame Gaëlle DUHANT

Attachée GRH

Rue Adolphe Lavallée, n°1, 3^{ème} étage

1080 Bruxelles

La Direction générale de l'Enseignement obligatoire profitera de cette procédure de recrutement pour constituer une réserve de candidatures pour ce type de fonction. C'est pourquoi, nous invitons toute personne intéressée à nous communiquer sa candidature, même si elle n'entre pas dans les conditions d'accès aux deux postes précités (en ce qui concerne le Réseau d'enseignement et la matière enseignée spécifiée ci-dessus).

